La consultation du public et des assemblées

Donner son avis et relayer l’information

Claire HISTACE, Agence de l’eau Loire-Bretagne

- **Une consultation nationale :**
  - Tous les bassins et sous-régions marines
  - Eau et inondation : Du 1er mars au 1er septembre 2021 sur www.eaufrance.fr
  - Milieu marin : A partir de mi-mai pour 3 mois sur www.merlittoral2030.gouv.fr
- **Un visuel et un message commun**

Forum de l'eau

Consultation sur l'eau, les inondations et le milieu marin

Le cadre réglementaire

Directive	Sur quoi porte la consultation ?	Périmètre	Opérateur
Directive cadre sur l'eau (DCE)	- le projet de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2022-2027. - le projet de programme de mesures (PdM)	Bassins hydrographiques	Consultants : comités de bassin (Sdage) et Etat – préfet coordonnateur de bassin (programme de mesures) Opérateurs : agences (et offices) de l'eau
Directive inondation (DI)	- le projet de Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2022-2027.	Bassins hydrographiques	Consultants : État (préfets coordonnateurs de bassin) Opérateurs : DREAL de bassin
Directive cadre Stratégie milieu marin (DSCMM)	Les documents stratégiques de façade (DSF) : • Mer celtique et Manche ouest • Golfe de Gascogne et côtes ibériques.	Sous-régions marines (sur Loire-Bretagne) : -Mer celtique et Manche ouest, -Golfe de Gascogne et côtes ibériques.	Consultants : État (préfets coordonnateurs de façade) Opérateurs : DIRM NAMO - Direction inter-régionale de la Mer Nord-Atlantique Manche Ouest

Dans les diapos suivantes : zoom sur la consultation eau et inondation du bassin Loire-Bretagne

Les documents soumis à la consultation

Consultation sur l'eau, les documents :

- Le projet de Sdage 2022-2027 et ses annexes *(approuvé par le Comité de bassin du 22 octobre 2020)*
- Le programme de mesures associé au Sdage
- Les documents d'accompagnement du Sdage :
  - Présentation synthétique de la gestion de l'eau
  - Présentation des dispositions prises en matière de tarification de l'eau et de récupération des coûts
  - Résumés du programme de surveillance et de l'état des eaux du bassin Loire-Bretagne
  - Tableau de bord du Sdage (pour évaluer la mise en œuvre)
  - Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau …
- Le rapport d'évaluation environnementale
- L'avis de l'autorité environnementale

A disposition sur sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr

Les documents soumis à la consultation

Consultation sur les inondations, les documents :

- Le projet de Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2022-2027

- Ses annexes dont :
  - Cartes des zones inondables et cartes des risques d'inondation des territoires à risque d'inondation important (TRI)
  - La synthèse des Stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI)
  - Le rapport d'évaluation environnementale
  - L'avis de l'autorité environnementale

Qui est consulté ?

Toute personne physique ou morale peut donner son avis ou faire des observations :

Les assemblées réglementairement consultées (Article R.212-6 du code de l'environnement)

- Le comité national de l'eau, les conseils régionaux et départementaux, les établissements publics territoriaux de bassin, les établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau, les commissions locales de l'eau, les conseils maritimes de façade, les parcs naturels régionaux et le parc naturel marin d'Iroise, les chambres consulaires, les structures porteuses de schéma de cohérence territoriale et les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux du bassin Loire-Bretagne.

⇒ **jusqu'au 1er juillet 2021**

Plus largement tous les habitants et acteurs du bassin Loire-Bretagne

- Associations
- Collectivités
- Entreprises
- Groupes d'acteurs, collectifs divers
- Particuliers

⇒ **de préférence avant le 1er juillet pour les contributions collectives et avant le 1er septembre 2021.**

A quoi vont servir les avis exprimés ?

Des avis utiles

- En amont des décisions
- Pour finaliser le projet de Sdage 2022-2027
- Toutes les contributions seront analysés
- Le comité de bassin et l'État s'appuieront sur cette analyse pour modifier, compléter ou mettre à jour les documents.

NB : La version amendée suite à la consultation sera mise à disposition

Voir version amendée du Sdage 2016-2021=>

SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX (Sdage)
DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE 2016-2021

Sdage adopté par le comité de bassin Loire-Bretagne du 4 novembre 2015

Mode révision

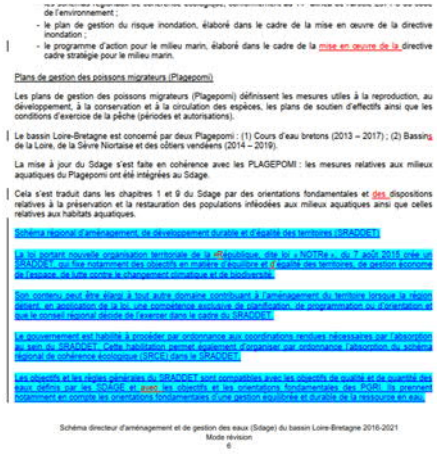
- le plan de gestion du risque inondation, élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de la directive inondation ;
- le programme d'action pour le milieu marin, élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin.

Plans de gestion des poissons migrateurs (Plagepomi)

Les plans de gestion des poissons migrateurs (Plagepomi) définissent les mesures utiles à la reproduction, au développement, à la conservation et à la circulation des espèces, les plans de soutien d'effectifs ainsi que les conditions d'exercice de la pêche (périodes et autorisations).

Le bassin Loire-Bretagne est concerné par deux Plagepomi : (1) Cours d'eau bretons (2013 – 2017) ; (2) Bassins de la Loire, de la Sèvre Niortaise et des côtiers vendéens (2014 – 2019).

La mise à jour du Sdage s'est faite en cohérence avec les PLAGEPOMI : les mesures relatives aux milieux aquatiques du Plagepomi ont été intégrées au Sdage.

Cela s'est traduit dans les chapitres 1 et 9 du Sdage par des orientations fondamentales et des dispositions relatives à la préservation et la restauration des populations inféodées aux milieux aquatiques ainsi que celles relatives aux habitats aquatiques.

Schéma regional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », du 7 août 2015 crée un SRADDET, qui fixe notamment des objectifs en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, de gestion économe de l'espace, de lutte contre le changement climatique et de biodiversité.

Son contenu peut être élargi à tout autre domaine contribuant à l'aménagement du territoire lorsque la région estime, en application de la loi, une compétence exclusive de planification, de programmation ou d'orientation et que le conseil régional décide de l'exercer dans le cadre du SRADDET.

Le gouvernement est habilité à procéder par ordonnance aux coordinations rendues nécessaires par l'absorption au sein du SRADDET. Cette habilitation permet également d'organiser par ordonnance l'absorption du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) dans le SRADDET.

Les objectifs et les règles généraux du SRADDET sont compatibles avec les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les SDAGE et avec les objectifs et les orientations fondamentales des PGRI. Ils prennent notamment en compte les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Loire-Bretagne 2016-2021
Mode révision
6

Donnez votre avis !

Comment ?

Pour les particuliers, un questionnaire pour faciliter le recueil des avis :

- En ligne sur sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr
- Version papier, attaché à une notice d'information pédagogique

Des contributions écrites individuelles ou collectives :

- Un cadre de réponse à privilégier pour faciliter le traitement *(téléchargeable sur le site internet)*
- De préférence au format numérique à sdage@eau-loire-bretagne.fr ou par courrier à l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

⇒ Un point de consultation « physique » au siège de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

⇒ Lors des animations / manifestations / points d'information organisés par les acteurs du territoire.

⇒ **Aujourd'hui lors du forum de l'eau**

Forums de l’eau sur les territoires

S’informer, débattre et donner son avis sur le projet de Sdage !

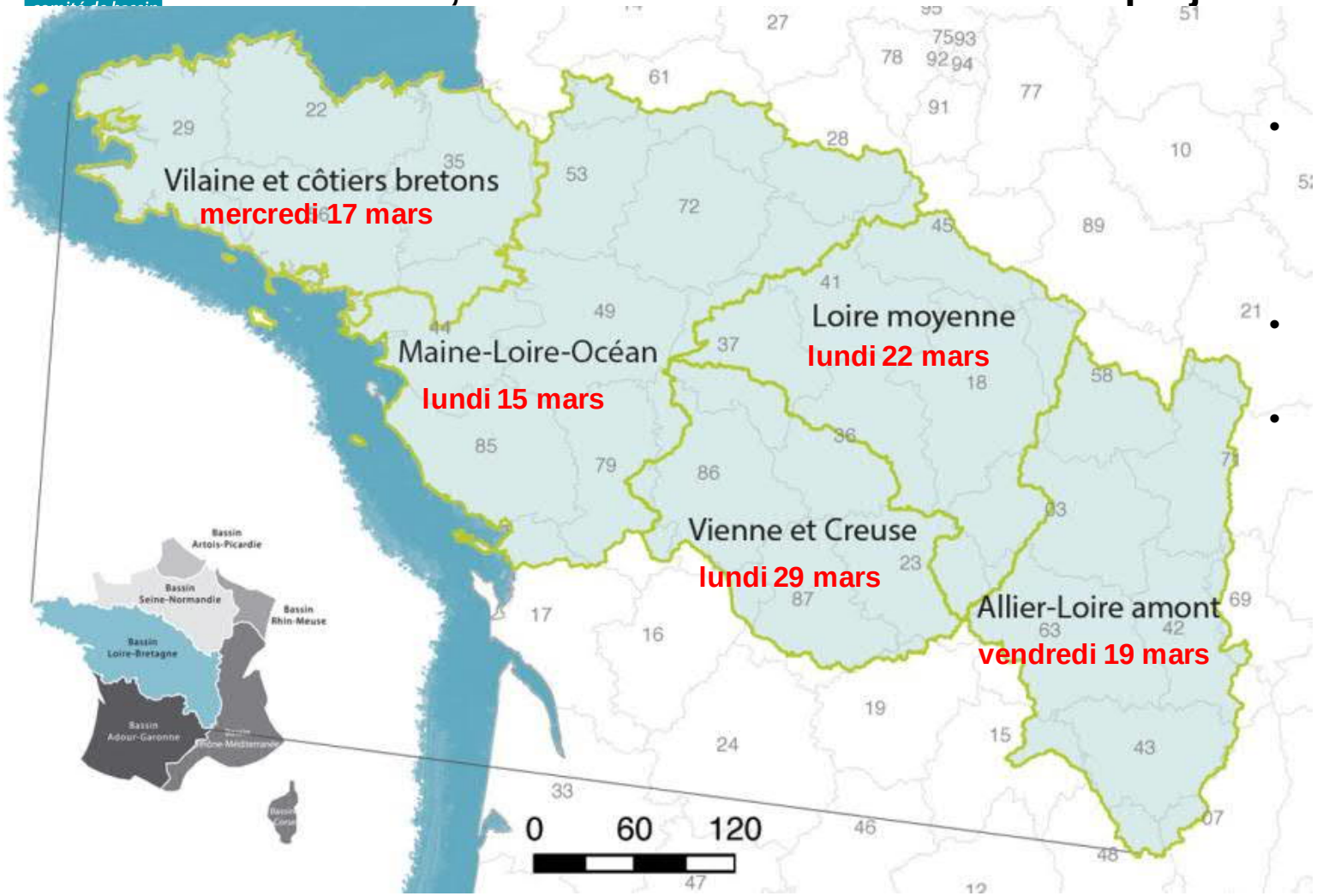

- Proposer des pistes d’amélioration des projets de Sdage et de programme de mesures et de PGRI (en lien avec les enjeux locaux)
- Identifier et souligner les points importants des projets présentés.
- Alimenter les réflexions de la commission territoriale du comité de bassin qui contribue aux documents finaux.

Mise à disposition de l’information,

La base réglementaire :

- Saisine des assemblées consultées au titre du code de l’environnement
- Annonces légales dans des quotidiens régionaux
- Un point physique de consultation au siège de l’agence de l’eau
- Sur internet : sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr et https://consultationdupublic-sdage-pgri.eaufrance.fr

Pour élargir la participation,

Une information large des acteurs du bassin

Envoi de plus de 10 000 courriers

- Aux mairies, intercommunalités /EPCI, associations départementales de maires, lycées, structures porteuses de Programme d'action de prévention des inondations (PAPI), de contrats territoriaux, agences d'urbanisme, principales associations…
  - Pour donner leur avis et relayer l'information

Information via tous les médias de l'agence de l'eau

- Lettre électronique (inscription à partir de la page d'accueil du site)
- Les sites internet
- Nos contacts presse
- Les réseaux sociaux
  - Page facebook « Agence de l'eau Loire-Bretagne » (2 030 abonnés)
  - Compte twitter @LoireBretagne (3 750 abonnés)
  - Linkedin « Agence de l'eau Loire-Bretagne » (5 500 abonnés)

#ConsultEau2021

Pour élargir la participation,

Mobilisation des acteurs du bassin

Des événements / interventions de l'agence pour animer le débat / recueillir des avis

- 5 forums de l'eau en mars 2021, ouverts à tous pour s'informer, débattre et donner son avis
- Un temps dédié au prochain Carrefour des gestions locales de l'eau (5 et 6 mai – édition virtuelle)
- Des interventions (à la demande et en fonction des possibilités) des agents de l'agence pour présenter, expliquer…

Un appel à relayer sur les territoires

- Invitation de tous les acteurs, à participer, faire connaitre et susciter la participation à cette consultation.
- Mise à disposition d'une boite à outils
- L'organisation du wébinaire « Sensibiliser aux enjeux de l'eau – préparation de la consultation » du 5 février 2021.

Pour élargir la participation,

Soyez partenaires et donnez votre avis

En relayant l'information

- Sur votre site internet, dans vos publications web ou papier
- Auprès de vos contacts presse (papier, radio, TV locales…)
- Affichez l'information dans des lieux d'accueil du public

En favorisant les échanges, le débat

- Points d'information sur la consultation
- Conférences / web-conférence, débats…
- Animations dans les manifestations

En participant à la consultation

- Contribution de votre structure
- Répondez au questionnaire à titre individuel.

Donner de l'ampleur à la consultation et aller au plus près des territoire.

L'agence peut vous apporter un soutien technique et financier

Pour relayer l’information

Des outils à votre disposition

Une notice d’information et le questionnaire détachable (à commander en ligne)

- Une partie générale commune à tous les bassins : qui est consulté, sur quoi, par qui, comment, notions générales sur la gestion de l’eau en France.
- Une partie « Loire-Bretagne » : une synthèse pédagogique des propositions du projet de Sdage, des informations sur l’état des eaux, les progrès accomplis, les efforts à poursuivre et les moyens pour progresser vers le bon état des eaux.
- Des définitions pour mieux comprendre.
- Le questionnaire détachable à renvoyer à l’agence.

Pour relayer l’information

Des outils à votre disposition

Des visuels

- Affiches (40 x 60cm), tracts (A5)
- Bannières à insérer dans vos publications web et/ou papier.
- Le visuel « smiley »

Des publications à adapter

- Des articles « type » pour annoncer la consultation à insérer dans vos publications (plusieurs formats)
- Un communiqué de presse *(à venir)*

La vidéo « Tous concernés par l’eau » qui présente en 5 min et de manière pédagogique les principales actions pour l’eau (en lien avec les enjeux du Sdage) *(sera mise à jour prochainement)*

Pour aider à la compréhension du projet de Sdage

Une boîte à outils « pour s'approprier les enjeux » (en ligne)

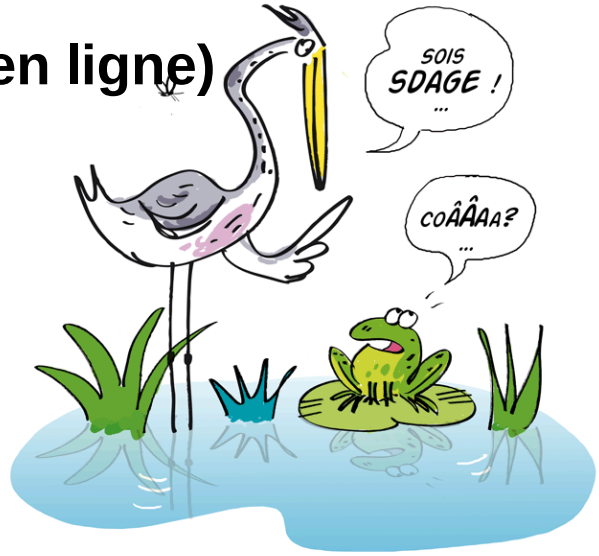

- Une aide à la lecture du projet de Sdage « Mode d'emploi »
  - Un résumé des chapitres du Sdage et grille de lecture par acteur
- Un « Questions / réponses » sur le projet de Sdage
- La synthèse de l'état des lieux du bassin Loire-Bretagne
  - Description et analyse de l'état des eaux et des pressions susceptibles de l'altérer
- Un dossier web sur « la qualité des eaux sur le bassin Loire-Bretagne »
  - Pourquoi et comment surveiller l'état des eaux, Zoom sur l'état des eaux dans les 5 sous-bassins (Allier-Loire amont, Loire moyenne, Vienne-Creuse, Maine-Loire-Océan, Vilaine et côtiers bretons)

- Un résumé du projet de programme de mesures

Relayer l'information

Où trouver ces outils pour faire connaître la consultation ?

Une rubrique « Consultation eau » dédiée sur sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr

- Accès au questionnaire en ligne pour donner son avis.
- Une consultation : pour qui et comment ?
- Des pages synthétiques et pédagogiques sur le projet de Sdage « Notre proposition de stratégie pour l'eau »
- Dossier « Relayer la consultation » :
  - Voir et commander les outils à disposition (notices, tracts, affiches)
  - Des idées pour organiser une action de relais de la consultation
  - Des exemples d'actions (recueil d'expériences des précédentes consultations)
  - Des contacts et des personnes ressources

Traitement des résultats

Pour faciliter le traitement des résultats et évaluer l'animation de la consultation

Remontée des contributions

- Faire remonter les questionnaires collectés au fil de l'eau et avant le 6 septembre 2021 (en identifiant votre structure)
- Pour les contributions collectives :
  - Utiliser le cadre de réponse mis à disposition sur le site internet sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr
  - Faire remonter les contributions au fil de l'eau et si possible au cours du 2e trimestre 2021

A l'issue de la consultation, pour établir le bilan des actions de relais sur le terrain :

- Informez l'agence au fil de l'eau du relai que vous faites de la consultation
- Répondez au formulaire envoyé dès la fin de la consultation
- Envoyez vos bilans à sdage@eau-loire-bretagne.fr *(en plus de l'interlocuteur qui suit votre dossier d'aide financière en délégation)*

Pour toute question ou demande de précisions :

sdage@eau-loire-bretagne.fr

Merci du relai que vous pourrez faire sur votre territoire !

Forum de l'eau